



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 13 mai 2022

MONTAUBAN : DES OLYMPIADES CITOYENNES POUR FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

La 48^{ème} édition du challenge Michelet se tiendra à Montauban du 16 au 20 mai 2022. Cet évènement sportif et citoyen est une des sept manifestations nationales organisées chaque année par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Il rassemble 300 jeunes en conflit avec la loi autour de différentes épreuves sportives.

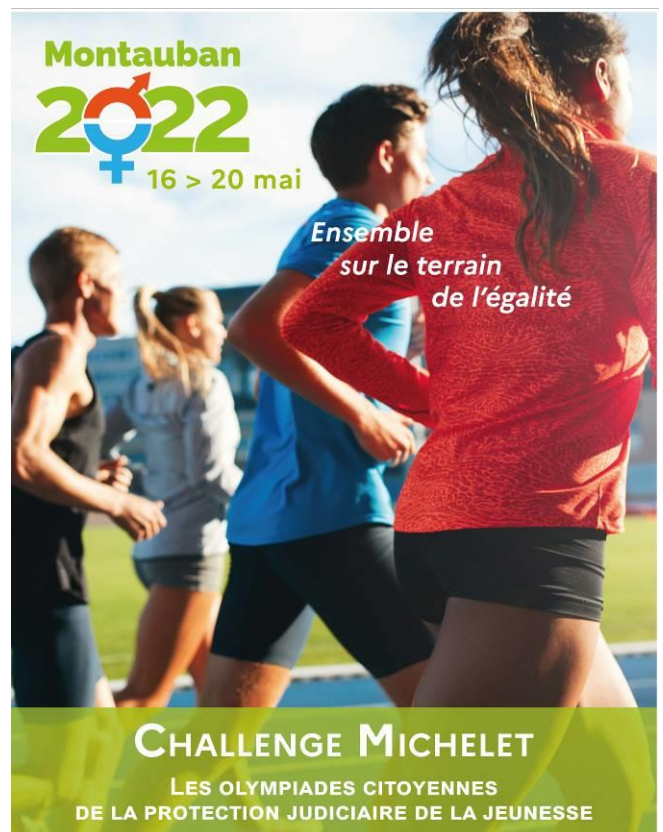
Des valeurs sportives et citoyennes

Pendant une semaine, 300 jeunes venus de différentes régions se rencontreront à Montauban autour de six disciplines sportives : rugby, football, basketball, athlétisme, cross et natation.

La semaine sera également marquée par la participation de l'ensemble des délégations à une cérémonie commémorative en l'honneur d'Edmond Michelet et d'Henri Bailly. Un moment symbolique fort en souvenir des déportés et des résistants de la Seconde Guerre mondiale.

Le challenge Michelet a en effet été créé en 1972 par Henri Bailly, secrétaire de la Confédération des anciens combattants de la Résistance, en l'honneur d'Edmond Michelet, garde des Sceaux de 1959 à 1961 et déporté, comme lui, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le challenge Michelet contribue à fédérer les jeunes autour d'un projet collectif dans un objectif éducatif. Il permet de travailler avec eux sur les valeurs du sport (la cohésion, la tolérance, le respect des règles) et de la citoyenneté par le devoir de mémoire. Les prix récompenseront les équipes pour leurs exploits sportifs mais aussi pour leur action en faveur du respect, de la promotion des valeurs républicaines et de l'idéal sportif.



Contacts presse

Presse nationale - presse-justice@justice.gouv.fr

Presse régionale - Marie-Laure Daniel dit Andrieu, responsable communication régionale
marie-laure.daniel@justice.fr / 06 07 84 45 29
Direction interrégionale Sud de la protection judiciaire de la jeunesse



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'édition 2022 de l'évènement est parrainée par deux sportifs d'exception originaires de la région : Audrey Trévisan, championne de France et du monde de breakdance, créatrice d'une école de danse pour les jeunes à Montauban et Fabien Pelous, rugbyman emblématique du Stade toulousain et du XV de France, avec 118 sélections en équipe nationale dont 42 avec le brassard de capitaine.

À Montauban, l'égalité filles-garçons à l'honneur

En 2022, la direction interrégionale Sud de la PJJ s'est vu confier l'organisation du 48^{ème} challenge Michelet. La thématique choisie, « Ensemble sur le terrain de l'égalité », résonne avec la figure de la ville, Olympe de Gouges, fervente défenseuse des droits des femmes. Les organisateurs ont souhaité mettre à l'honneur l'égalité entre les filles et les garçons pour favoriser la mixité dans le sport.

La mairie de Montauban, partenaire majeur de l'évènement, s'engage auprès de la PJJ dans cette aventure sportive destinée aux jeunes en difficulté en mettant notamment à disposition des installations sportives de qualité.

Retrouvez plus d'informations sur le challenge Michelet 2022 dans la [plaquette de présentation](#) et sur le [site du ministère](#).

À propos des missions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) :

La DPJJ est une direction du ministère de la Justice, chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation des institutions intervenant à ce titre. Elle intervient dans le champ de l'enfance délinquante et de l'enfance en danger.

Elle a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et de contribuer à l'insertion sociale du mineur en conflit avec la loi, dans un objectif de lutte contre la récidive.

En 2021, la DPJJ a suivi 132 467 jeunes dont 78 433 au pénal.

Droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse : l'anonymat complet (physique, patronymique, factuel...) de tous les mineurs doit être respecté. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser des informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.

Contacts presse

Presse nationale - presse-justice@justice.gouv.fr

Presse régionale - Marie-Laure Daniel dit Andrieu, responsable communication régionale
marie-laure.daniel@justice.fr / 06 07 84 45 29
Direction interrégionale Sud de la protection judiciaire de la jeunesse